

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Quick

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 1 de 8

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Minatol Ergo Quick

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Im Notfall: +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Mentions de danger:  
Provoque des lésions oculaires graves.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Isotrideceth-8

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



###### Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

###### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

###### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Quick**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 2 de 8

**Conseils supplémentaires**

Aucun étiquetage nécessaire selon 1999/45/CE, annexe V B, n° 9.

**2.3. Autres dangers**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
9043-30-5	Isotrideceth-8			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
34398-01-1	Fettalkoholalkoxylat			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			0.1 - < 1 %
	227-813-5	601-029-00-7		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - 15 % agents de surface non ioniques, &lt; 5 % savon, parfums (Limonene), agents conservateurs (Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

**SECTION 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Quick

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 3 de 8

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### **Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

##### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

###### **Information supplémentaire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.

Température de stockage conseillée : à température ambiante

###### **Indications concernant le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Quick**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 4 de 8

**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	
		14	80		VLE courte durée	

**Conseils supplémentaires**

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: vert  
 Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: 9.5 - 10.5

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Quick**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 5 de 8

**Inflammabilité**

solide: non applicable  
gaz: non applicable

**Dangers d'explosion**

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 0.997 - 1.007 g/cm<sup>3</sup> ASTM D 7777

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: complètement miscible

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: non déterminé

aucune/aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Quick**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 6 de 8

conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
9043-30-5	Isotrideceth-8				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
34398-01-1	Fettalkoholalkoxylat				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène				
	par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin	IUCLID

**Irritation et corrosivité**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**SECTION 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,42 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo Quick**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 7 de 8

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4,23

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 0.15 % (1.496 g/l)

2004/42/CE (COV): 0.15 % (1.496 g/l)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo Quick

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 338

Page 8 de 8

#### Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

#### Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): 0.15 %

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11,12,13,14,15.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*